



Mardi 21 Novembre 2023

**SOUTIEN au Dr ZYLBERBERG,
Médecin du travail POURSUIVI par L'Ordre Des Médecins
Soutenu par l'Association Santé Médecine du travail**

Un NOUVEL EXEMPLE de COLLUSION PATRONS – Ordre Des Médecins

Il est reproché au Dr Jean Louis ZYLBERBERG, médecin du travail d'une entreprise francilienne de fabrication et livraison de portes blindées depuis juillet 2019, d'avoir conclu plusieurs inaptitudes médicales jusqu'à février 2022.

A cette date une plainte de son employeur a été déposée contre lui auprès du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de Paris/ Ile de France (= CDOM-75).

Ses avis d'inaptitude sont assimilés par le CDOM à des « certificats médicaux de complaisance ». Or un avis d'aptitude n'est pas un certificat médical.

Depuis 2017, l'employeur ou le salarié ont, en outre, la possibilité de contester tout avis d'aptitude du médecin du travail devant le conseil des prud'hommes dans un délai de quinze jours. Or cet employeur ne l'a jamais fait et a toujours entamé une procédure de licenciement à la suite des avis d'inaptitudes.

La plainte au conseil de l'ordre pourrait, par conséquent, constituer un abus de juridiction.

Nous voyons bien, encore une fois, la nocivité de ce TRIBUNAL d'EXCEPTION dont nous demandons la DISSOLUTION.

**SOYONS NOMBREUX le 28 NOVEMBRE 2023 prochain, 9h,
devant le siège de la chambre régionale disciplinaire d'Ile de France de l'Ordre des Médecins,
9 rue Boromé, 75015**

Le CA du MIOP ¹

¹[MIOP - 11 Passage de la Main d'Or 75011 Paris - 0749052748 -miop2016@gmail.com](mailto:miop2016@gmail.com) –
www.miop-sante.fr - [Twitter « miop-sante »](https://twitter.com/miop-sante) - www.miop.pro